

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 FÉVRIER 2023**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 28 Février 2023 à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 16 Février 2023.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Absents:** Hervé DELPUECH et Yannick LAFON

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Enfouissement du réseau téléphonique au Bois Vert ».

**Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.**

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 19 Janvier 2023 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Enfouissement du réseau téléphonique au Bois Vert :**

M. le Maire informe le Conseil que le montant total des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique s'élève à 13 700.00€ HT, avec une participation du Fonds de concours à hauteur de 50%, soit 6850.00€ HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le montant des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au lieu-dit « Le Bois Vert », soit 13 700.00€ HT, avec une participation du Fonds de concours à hauteur de 50%, soit 6850.00€ HT.**

**III : Finances : Vote des comptes de gestion 2022- Vote des comptes administratifs 2022- Affectation du résultat 2022- Ligne de trésorerie :**

➤ **Compte de gestion 2022 :**

M. le Maire commence par la présentation du seul compte de gestion validé pour le moment par la Trésorerie, le budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Il indique regretter que, contrairement

aux autres années, le compte de gestion du budget principal de la commune n'ait pas encore dressé par la trésorerie suite aux changements dans l'organisation de celle-ci intervenus en début d'année, rendant impossible l'adoption des deux comptes administratifs de la commune en même temps. Monsieur le Maire précise que le compte administratif sera proposé à l'adoption lors du prochain conseil municipal et que l'obligation est de l'adopter au plus tard le 30 juin mais que pour que le résultat soit affecté dans le budget primitif 2023, il est nécessaire que le CA soit adopté au plus tard le même jour que le vote dudit budget primitif.

Pour mémoire, le compte de gestion (dressé par le trésorier) retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote le compte de gestion du budget annexe de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2022.**

➤ **Compte administratif 2022 :**

*M. le Maire, Clément ROUET, étant l'ordonnateur du compte administratif, ne prend pas part au vote et sort de la salle.*

Sylvie DELTRUC, vice-présidente à la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'eau et de l'assainissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	73 436.69	76 138.07
Investissement	238 064.41	67 651.58

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget eau et assainissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un excédent de 2 701.38 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un déficit de 170 412.83 € (résultat de clôture +/- restes à réaliser).

Sylvie DELTRUC propose au Conseil Municipal l'adoption du compte administratif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le compte administratif pour l'exercice 2022 pour le budget annexe de l'eau et l'assainissement.**

*Clément Rouet réintègre la salle.*

NB : les documents budgétaires (CA+ budgets primitifs) sont consultables sur le site Internet de la commune.

➤ **Ligne de trésorerie :**

M. le Maire propose au Conseil l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ (taux Euribor 3 mois, marge 0.600%, commission d'engagement 0.20%), afin de répondre aux besoins de gestion de la trésorerie de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€.**

**V: Gestion eau potable: Constitution d'une entente intercommunale- Désignation de 3 représentants au sein de la Conférence intercommunale de l'entente- Intervention réservoir et captage :**

➤ **Constitution d'une entente intercommunale :**

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes sera obligatoire. La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne ayant ensuite la possibilité de déléguer cette compétence à des entités correspondant plus aux bassins versants, il est envisagé la création d'un syndicat composé des communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Montsalvy, hormis Puycapel dont la majorité du territoire est compris dans l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Maurs.

Pour information, à ce jour, la majorité des communes est en régie.

L'ensemble de ces communes s'orientent dans un premier temps vers la constitution d'une entente préalable.

M. le Maire propose au Conseil l'adhésion de la commune de Ladinhac au projet d'entente intercommunale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire, à savoir l'adhésion de la commune de Ladinhac au projet d'entente intercommunale.**

M. le Maire propose au Conseil la désignation de la commune de Montsalvy pour représenter cette entente intercommunale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la désignation de la commune de Montsalvy pour représenter cette entente.**

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention afférente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention afférente.**

➤ **Désignation de 3 représentants au sein de la Conférence intercommunale de l'entente :**

Monsieur le Maire précise qu'au sein de la conférence intercommunale de l'entente, 3 représentants de chaque commune siégeront soit 42 membres.

Il sollicite le conseil municipal pour savoir quels conseillers souhaitent participer à cette instance. Messieurs Clément ROUET, Bruno GARROUSTE et Guillaume BOUROUMEAU sont candidats pour représenter la commune dans cette instance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les candidatures de Messieurs Clément ROUET, Bruno GARROUSTE et Guillaume BOUROUMEAU pour représenter la commune au sein de la conférence intercommunale de l'entente.**

M. le Maire informe le Conseil que le montant total des dépenses concernant le pilotage et la maîtrise d'ouvrage des prestations s'élève à 121 010.00€ HT, dont 96 808.00€ de subventions ; soit un reste à charge de 24 202.00€ dont 2129.00 € HT pour la commune de Ladinhac.

➤ **Intervention réservoir et captage :**

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise ELECTREAU 12, pour un montant de 715.30 € HT, concernant la réparation d'une fuite dans le château d'eau du Pouget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise ELECTREAU 12, pour un montant de 715.30 € HT.**

M. le Maire présente au Conseil un devis de la SAUR concernant des travaux à effectuer sur le réservoir de Lasplagnes pour la reprise des bétons. Ce devis s'élève à 5 210.00€ HT.

L'autre entreprise sollicitée, ELECTREAU 12, a indiqué ne pas accomplir de tels travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la SAUR, pour un montant de 5 210 € HT.**

**N.B : Au vu de la situation actuelle de sécheresse, M. le Maire et le Conseil Municipal sensibilisent les habitants sur la gestion de l'usage de l'eau, et les remercient par avance pour leur vigilance.**

**VI : Restructuration d'un immeuble en commerce et logements : Aménagement des cuisines des logements :**

M. le Maire présente au Conseil un devis de la société Schmidt d'un montant de 7 827,56 € HT, concernant l'aménagement des cuisines des deux logements locatifs situés au-dessus du multiple rural.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la société Schmidt pour un montant de 7 827.56 € HT.**

## **VII : Révision des loyers des logements communaux :**

M. le Maire propose au Conseil de réviser les loyers des logements communaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'augmentation de chacun des loyers de logements communaux comme suit :**

Locataire	Adresse	Loyer 1 <sup>er</sup> Semestre	Loyer 2 <sup>nd</sup> semestre	Taux de révision
MOLES CAPREDON Pauline	5 Rue Jean Loubière	539.00€	557.86€	3.50%
ROSSETTI Ludovic	2 Chemin Antoine et Marie Carrier	361.56€	361.56€	na
Forum réfugiés Cosi	1 Place Céline Esquirou	400.18€	410.10€	2.48%
BARRAL Valentin	1 bis Place Céline Esquirou	210.00€	217.56€	3.60%
VIGNE Céline	3 Rue Jean Loubière	488.72€	506.31€	3.60%

Concernant le loyer du logement T4 principal, qui sera occupé par les gérants du multiservices, M. le Maire propose de le fixer à 500.13 € soit 485.57 € pour le logement et 14.56 € pour l'annexe

Concernant le loyer du second logement T4, situé au-dessus du futur restaurant, M. le Maire propose de le fixer à 453.10 € soit 437.67 € pour le logement et 15.43 € mensuel pour l'annexe

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les montants des loyers des logements T4 situés à l'étage du multiple rural.**

N.B : M. le Maire informe le Conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, le prélèvement automatique sera mis en place pour le versement des loyers des logements communaux.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

✓ M. le Maire présente au Conseil une facture de la société Nature Nichoirs, pour un montant de 1230.00€ HT, concernant l'installation des gîtes pour chauves-souris dans les abris bus, et propose de prévoir ce montant en investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le règlement de la facture de la société Nature Nichoirs pour un montant de 1230.00€ HT, puis de prévoir ce montant en investissement dans le cadre de l'opération Mob Bio Div.**

✓ M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Schmidt, concernant l'installation de hottes dans les deux logements Carrier, pour un montant de 583.34 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Schmidt, pour un montant de 583.34€ HT.**

✓ M. le Maire présente au Conseil un devis de Dispo-services pour le nettoyage d'une parcelle près du stade, pour un montant de 1 920.00 € HT. Cette action entre dans le cadre de l'appel à projet MobBiodiv.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de Dispo-services, pour un montant de 1 920.00 € HT.**

✓ M. le Maire informe le Conseil d'une enquête diligentée par la Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne sur le thème suivant : » Êtes-vous favorable à un entretien par les communes des chemins inscrits au topoguide randonnées en Châtaigneraie ? »

**A l'unanimité, le Conseil est favorable à un entretien des chemins de randonnée par la commune avec compensation lors de la CLECT.**

✓ M. le Maire informe le Conseil d'une enquête menée par la Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne concernant la couverture mobile et sollicite l'avis des membres du conseil pour la réponse à apporter. Il est établi que la couverture mobile est désormais satisfaisante depuis l'installation des 2 antennes 4G sur la commune.

Guillaume BOUROUMEAU précise qu'il va falloir un jour envisager un passage à la 5G pour répondre aux besoins croissants des habitants en connexion Internet mobile.

Monsieur le Maire précise qu'au regard des spécificités de nos territoires ruraux ce passage à la 5G ne pourra être assuré qu'avec le concours de la Région et du Département comme cela a été le cas pour le déploiement de la 4G.

Il est également rappelé la demande récurrente des habitants de couverture fibre de l'ensemble du territoire communale. Chaque résident ne doit pas hésiter à solliciter par écrit son opérateur, avec copie à la commune, pour demander le raccordement à la fibre.

*Clément Rouet sort de la salle.*

Mme la Première Adjointe informe le Conseil d'une requête de M. Ludovic ROSSETTI. Ce dernier demande un dégrèvement du loyer (sur la période du 1<sup>er</sup> au 8 Février 2023) suite aux travaux qui ont eu lieu dans le logement.

Mme la Première Adjointe précise au Conseil que les travaux ont effectivement eu lieu du 28 janvier au 3 février.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte un dégrèvement sur le loyer de M. Ludovic ROSSETTI mais uniquement pour la période effective des travaux, du 1<sup>er</sup> au**

**3 Février 2023 dès lors le dégrèvement total suite à l'entrée dans les lieux sera de 7/30ème du loyer mensuel (4 jours en janvier et 3 jours en février).**

*Clément Rouet réintègre la salle.*

✓ M. le Maire présente au Conseil un devis de la société Europe Service pour la réparation de la lame à neige, pour un montant de 387.94 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la société Europe Service pour un montant de 387.94 € HT.**

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 23h45.

#### **AGENDA :**

☞ Jeudi 2 Mars 2023 : Conférence des Maires sur la GEMAPI à Prunet. M. le Maire étant indisponible, Mme la Première adjointe y représentera la commune.

☞ Dimanche 19 mars à 11h : cérémonie commémorative à l'occasion de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 mars 2023.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.